



Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2018

Sommaire

Sommaire.....	2
Préambule.....	3
1 - Contexte national.....	3
2 - Contexte local	3
3 - Présentation du SDE35 et de ses compétences	4
4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes.....	5
5 - Structure et évolution des dépenses de personnel.....	7
6 - Projet stratégique du SDE 35 – Contexte et méthode	8
7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2018	9
Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques	11
Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique	15
Mission 3 : Développer les énergies renouvelables	19
Mission 4 : Développer la relation aux usagers	22
Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences.....	25
Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions	29
Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats	30
8 - Le Plan Pluriannuel d'Investissement	33

Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d’Orientation Budgétaire » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d’orientation budgétaire.

Ce texte, inséré à l’article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise qu’un établissement public de coopération intercommunale comme le SDE35 comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d’orientation budgétaire intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme),
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l’évolution des dépenses de personnel.

1 - Contexte national

L’état des lieux 2017 laisse entrevoir une légère croissance de l’économie française. Sur l’année 2017, elle devrait avoisiner 1,5%, meilleur taux depuis 2010. Dans ce contexte, bien que demeurant toujours très bas, le taux d’intérêt à 10 ans pourrait amorcer une remontée.

Les collectivités territoriales sont depuis 2014 associées à la réduction du déficit public. Cette contribution de 11,5 milliards d’euro entre 2014 et 2017 se traduit par une baisse de la principale dotation versée par l’Etat, la dotation globale de fonctionnement. Le SDE35 n’est pas impacté par ces baisses des dotations.

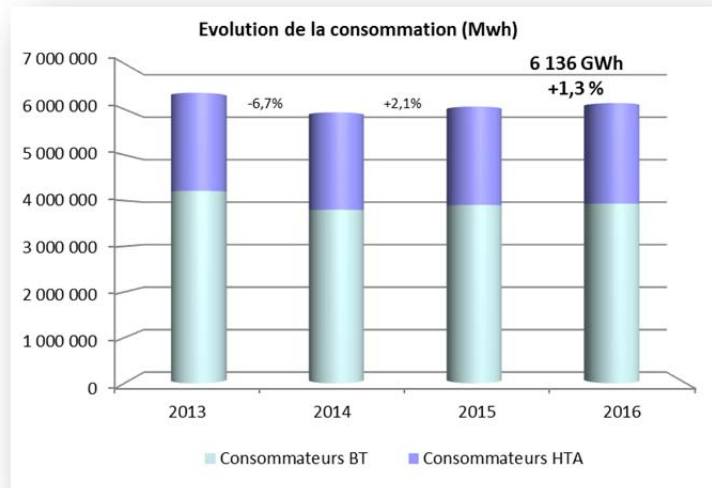
En 2017, les dépenses des collectivités territoriales (181,1 milliards d’euro) progresseraient de 1,5%, une augmentation résultant principalement de l’augmentation des charges de personnel (augmentation du point d’indice de la fonction publique de 0,6% en juillet, de la contribution à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales, mise en place du protocole « Parcours professionnel, carrières, rémunérations »...).

Le projet de loi de finances porte la première année de l’application du Plan Climat décidé par le Gouvernement. 20 Milliards d’euro du Grand plan d’investissement seront dédiés à l’accélération de la transition écologique en poursuivant des objectifs dans la rénovation thermique et les énergies renouvelables. Les opérateurs de l’État sont confortés dans leurs missions, en particulier l’Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME), désormais financée directement par le budget général de l’Etat.

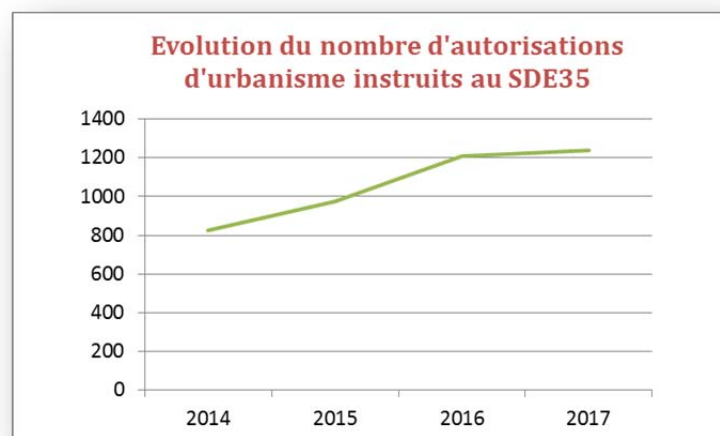
2 - Contexte local

Depuis 2012, l’Ille-et-Vilaine a dépassé le million d’habitants et, cette année encore, les chiffres de l’INSEE confirment le dynamisme du Département, avec 1 042 884 habitants comptabilisés au 1^{er} janvier 2015 ; soit 10 644 habitants supplémentaires par rapport à l’année précédente (+1,03 %).

Ce développement s’accompagne d’une augmentation régulière du nombre d’usagers du réseau de distribution électrique (+ 1,4 % entre 2015 et 2016, + 1,3 % entre 2014 et 2015). Après une baisse marquée entre 2013 et 2014, liée en grande partie à la douceur des températures, la consommation est repartie à la hausse sous l’effet d’un hiver plus rigoureux et atteint près de 6 136 GWh en 2016. Selon l’observatoire de l’énergie et des gaz à effet de serre de Bretagne, la consommation sur l’ensemble de la région, corrigée des aléas climatiques est stable. Ce dynamisme permet de conforter les recettes liées à la vente d’électricité (voir point 4).



Comme le montre le graphique ci-dessous, une autre conséquence de ce dynamisme démographique est la forte augmentation de l'activité « urbanisme » du SDE35, qui a vu ces dernières années une très forte croissance des demandes d'instruction liées aux autorisations d'urbanisme (AU) et une augmentation des travaux d'extension de réseau, ce qui n'est pas sans effet sur le plan de charge des équipes.



3 - Présentation du SDE35 et de ses compétences

Garant du service public de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.

Outil de proximité, il accompagne les collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d'électricité homogène sur l'ensemble du territoire urbain et rural, de nouveaux champs d'intervention s'ouvrent au syndicat.

Avec les nouvelles lois de transition énergétiques, le SDE35 a étoffé ses missions en développant de nouvelles compétences dans le domaine de l'éclairage public, de la desserte gaz ou le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement GNV.

Il ambitionne également de développer ses propres outils de production d'énergie renouvelable sur le département, ou de contribuer à leur émergence par des partenariats locaux et citoyens.

4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes

La situation financière du SDE35 est satisfaisante au regard du niveau d'épargne, du fond de roulement et de sa capacité d'autofinancement.

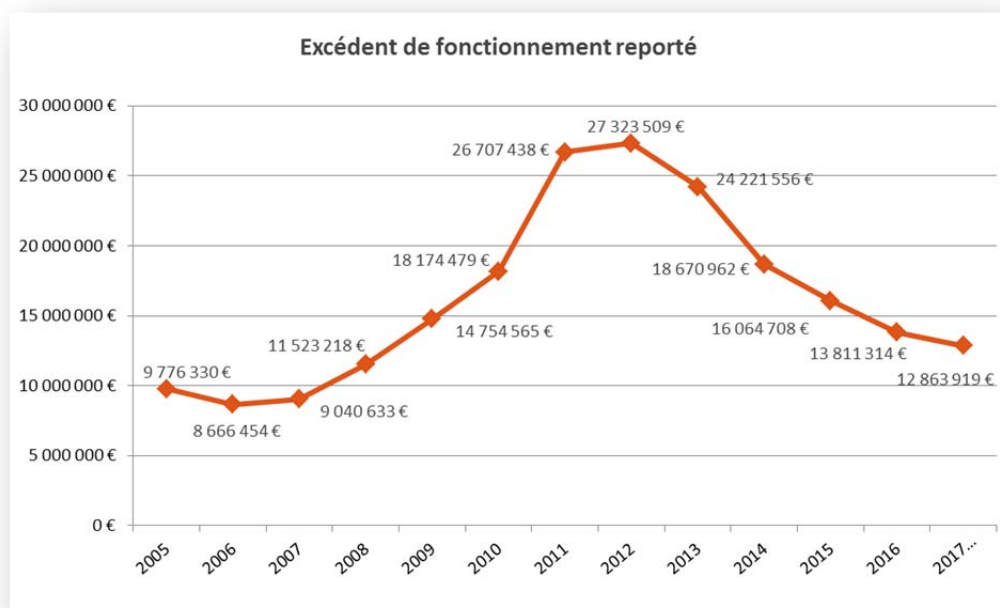
L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. Elle représente les capacités d'autofinancement du SDE35. Sans aucune dette, la capacité d'autofinancement (CAF) du SDE35 est importante (environ 14 millions d'euro prévus en 2018).

Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fond de roulement comme la variation de la trésorerie. Depuis 2014, le SDE35 s'est engagé à réduire son fond de roulement en investissant de façon volontariste pour l'efficacité du réseau de distribution de l'électricité (PCDMR). Toutefois, le fonds de roulement, 12,8 millions d'euro au Compte Administratif (CA) prévisionnel 2017, reste élevé même si celui-ci ne représente qu'environ 40 % d'un programme annuel de travaux.

L'objectif est de continuer à privilégier un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie, la mobilité décarbonée et, à compter de 2018, sur les énergies renouvelables par la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM), permettant ainsi d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

	2015	2016	2017
Recettes totales (réelles)	52 125 858,91 €	50 481 514,82 €	52 089 291,59 €
Dépenses totales (réelles)	39 583 129,74 €	41 733 830,00 €	41 110 494,92 €

Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)	16 455 849,89 €	15 196 919,73 €	19 718 431,08 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)	3 813 181,64 €	4 820 655,17 €	5 294 559,81 €
Epargne de gestion	12 642 668,25 €	10 376 264,56 €	19 718 431,08 €
- résultat exceptionnel	125 808,82 €	92 624,25 €	293 551,09 €
Epargne nette = CAF	12 768 477,07 €	10 468 888,81 €	14 717 422,36 €



Focus sur les principales recettes du SDE35

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Cette taxe est la principale recette du SDE35. Elle est perçue par le SDE35 sur les communes rurales (en 2010). Une partie est reversée par le syndicat aux communes devenues urbaines depuis 2015.

Montant estimé en 2018 : 9 500 000 €

Les dotations des programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

Ces dotations correspondent à 80 % du montant hors taxe des travaux d'électrification réalisés sur les communes rurales.

Les aides du FACE sont prévues en diminution pour l'exercice 2018. La somme totale de 369 600 000 € avait été ouverte pour 2017, au niveau national, contre seulement 352 800 000 € dans le projet de loi de finances 2018. Cette baisse de plus de 16 millions d'euro va nécessairement impacter le volume de travaux. Les renforcements de réseaux et les sécurisations des fils nus et des fils nus de faible section restent les objectifs principaux du compte d'affectation spécial FACE.

Il est proposé d'établir le budget 2018 sur une estimation du montant des dotations du FACE légèrement en baisse par rapport à 2017 soit 8,5 millions d'euro.

Les redevances et participations d'Enedis

- La redevance dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDE35 en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2018, cette redevance est estimée à 805 000 €.
- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués par le SDE35 sur les réseaux de distribution d'électricité en 2016. En 2018, cette redevance sera particulièrement élevée en raison d'un décalage de perception de la taxe sur l'électricité ; elle est estimée à plus de 6 millions d'euro.
- Pour les effacements de réseaux, Enedis verse une participation annuelle de 515 000 € dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession (identique à 2016 et 2017).
- Pour les extensions, Enedis reverse la Part Couverte par le Tarif (PCT) au SDE35 qui réalise la partie en domaine public du raccordement.

La participation des membres du SDE35 aux travaux réalisés sur leur territoire

Ces participations sont calculées en fonction de la classification de la collectivité (type A, B, C), de son taux de modulation et de la typologie des travaux. Le guide des aides du syndicat précise l'ensemble des dispositifs. En 2018, cette recette, toutes compétences confondues est estimée à plus de 13 millions d'euro.

La participation des usagers et des tiers

Les usagers et les tiers tels que les promoteurs participent également aux travaux qui les concernent en fonction du guide des aides. En 2018, cette recette est évaluée à 1,4 million d'euro.

Les subventions de l'Etat dans le cadre des conventions TEPCV

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans. Le SDE35 accompagne les territoires qui ont signé des conventions et est bénéficiaire des financements lorsqu'il est maître d'ouvrage des travaux (principalement des opérations de rénovation de l'éclairage public).

5 - Structure et évolution des dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2018, le SDE35 compte 42 agents dont 34 titulaires, 4 stagiaires de la fonction publique territoriale, 2 contractuels et 2 emplois pourvus par un agent du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35).

En 2017, le SDE35 a fait face à deux départs en retraite dont celui du directeur général. D'autres départs sont envisagés en 2018, 2019 et 2020. Il convient d'anticiper ces échéances, notamment du fait de la nécessité de former les nouveaux arrivants aux métiers techniques sur une période longue (≈1 an). Un agent intègre les services le 2 février en prévision d'un départ.

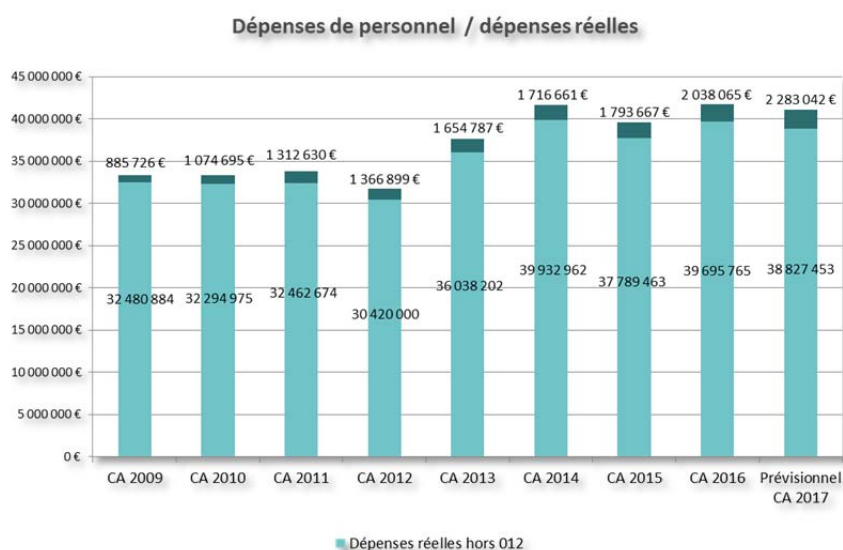
L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2018, par rapport à 2017, correspond :

- aux impacts des recrutements opérés en 2017,
- aux remplacements d'agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite,
- aux avancements de grades et promotions internes (4 avancements de grades en 2017),
- à l'augmentation du point d'indice pour ses effets en année pleine,
- à la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), malgré le report intervenu au 1^{er} janvier 2018,
- à l'évolution du régime indemnitaire de certains agents,
- au rétablissement du jour de carence effectif au 1^{er} janvier 2018.

La totalité des emplois permanents et non permanents figurant au tableau des effectifs doivent être inscrits au budget. Il est prévu en 2018 un montant de 2 343 477 € au chapitre 012 – charges de personnel comprenant, en plus des rémunérations, des charges et des évolutions présentées ci-dessus :

- la création de 2 postes :
 - o un acheteur public (grades de rédacteur)
 - o un chargé du développement des projets photovoltaïques (grades de technicien)
- le renfort d'un agent au service travaux (CDD de 1 an)
- une provision pour les remplacements divers

Le budget du personnel évolue de façon constante depuis quelques années en lien avec le développement du syndicat et de ses compétences. Le budget du personnel s'élevait à 1,7 millions en 2015, 2 millions en 2016 pour atteindre pratiquement 2,3 millions en 2017.



Le tableau des effectifs au 31 décembre 2017 (ci-dessous), sera actualisé par délibération du comité syndical pour prendre en compte ces évolutions.

Filière et cadres d'emplois	Catégorie	Postes budgétaires	Pourvus par des titulaires ou stagiaires	Pourvus par des non titulaires
Collaborateur des élus	A	1		1
Filière administrative		16	15	0
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	A	2	2	
Cadre d'emplois des rédacteurs	B	3	3	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	C	11	10	
Filière technique		31	23	2
Cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux	A	4	2	
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	A	6	5	
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	B	16	13	2
Cadre d'emploi des agents de maîtrise	C	2	2	
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	C	3	2	
Effectif global		48	38	3

Concernant les avantages, les agents du SDE35 bénéficient :

- de l'adhésion au COSBreizh (Comité des Œuvres sociales Breizh),
- de chèques déjeuners (1 chèque d'une valeur faciale de 7 € par jour travaillé dont 60% pris en charge par l'employeur),
- d'un chèque cadeau à Noël pour les enfants de moins de 16 ans (valeur 30 €)
- d'une participation de l'employeur à la garantie maintien de salaire selon la catégorie A, B ou C.

Concernant les horaires :

- Nombre d'heures rémunérées : 1 820 heures
- Les services du SDE35 fonctionnent sur la base annuelle de 1 607 heures. Le cycle de travail n'a pas évolué depuis le protocole ARTT soit une semaine de 40 heures sur 5 jours de travail soit 8h par jour.

6 - Projet stratégique du SDE 35 – Contexte et méthode

En tant qu'acteur public des énergies, le SDE35 accompagne les territoires du département d'Ille et Vilaine dans la transition énergétique, dans un contexte global de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Afin de gagner en lisibilité et en efficacité, le SDE35 a engagé depuis septembre 2017 une démarche de construction de son projet stratégique. Elle s'est appuyée sur le travail :

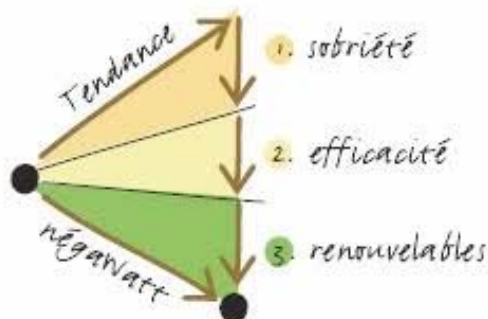
- des commissions finances, travaux, éclairage, communication et énergie, du SDE35 composées d'élus volontaires issus du comité Sndical,
- des élus des collèges électoraux, qui ont participé à 24 ateliers de travail durant les 6 rencontres de l'énergie par pays,
- des agents du SDE35, qui ont notamment participé à 4 ateliers de travail durant un séminaire interne

Ce travail de concertation a été enrichi par une cinquantaine d'entretiens bilatéraux avec les EPCI, les porteurs de projets d'énergie renouvelable (privés, publics et citoyens), les partenaires publics (Région, ADEME, Territoires, Eilan, ..) et les acteurs économiques locaux du secteur des énergies renouvelables. Des entretiens avec des SDE ou des SEM hors département ont également été menés.

Plus de 300 personnes ont ainsi été consultées en 4 mois pour contribuer à l'écriture du projet.

Afin de gagner en lisibilité, le projet stratégique du SDE35, a été décliné comme une contribution locale au scénario NégaWatt, scénario prospectif établi par des experts indépendants qui confirme la possibilité technique d'une France utilisant 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Le projet stratégique du SDE35 a donc été décliné en 7 missions, elles-mêmes déclinées en programmes d'actions, dont les 3 leviers du scénario NegaWatt : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



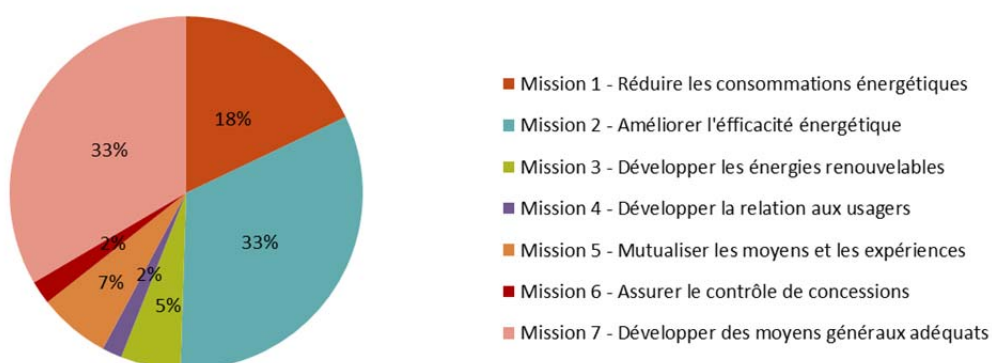
7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2018

Préparées à partir du réalisé de l'année 2017, des évolutions connues pour 2018 et des évaluations des dépenses et recettes nouvelles, les orientations budgétaires sont présentées par grandes missions.

Les pages suivantes dressent le détail des actions envisagées pour l'année 2018 et l'esquisse des indicateurs de suivis qui seront mis en place. Ces éléments seront précisés à l'occasion du vote du budget.

Les moyens humains ont été répartis par mission, par une estimation du temps passé par les agents concernés.

Dépenses de personnel par mission - OB 2018



La mission 7 – Moyens généraux - rassemble les missions transversales de la collectivité : le système d'information (matériels, logiciels et personnels), la direction, l'administration, la communication, les finances, la gestion des ressources humaines et les marchés publics, les frais des élus et les écritures d'ordre.

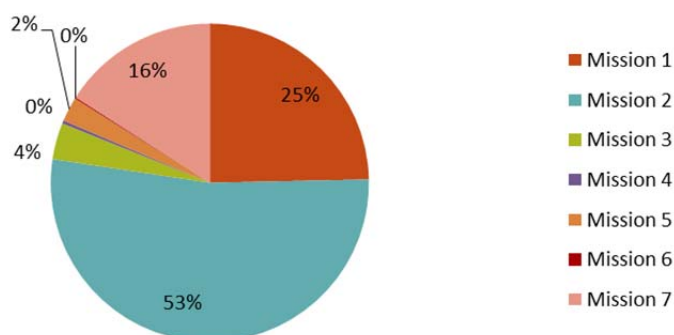
Les dépenses et les recettes du SDE35 ne pouvant pas être affectées ont donné lieu à une ventilation grâce à des clefs de répartition. Il s'agit principalement des charges générales (charges de bâtiment, fournitures, déplacements...), représentant environ 169 000 €, qui ont été ventilées au prorata du montant des charges de personnel de chaque mission.

Les tableaux ci-après intègrent les montants par mission (les tableaux détaillés sont joints en annexe).

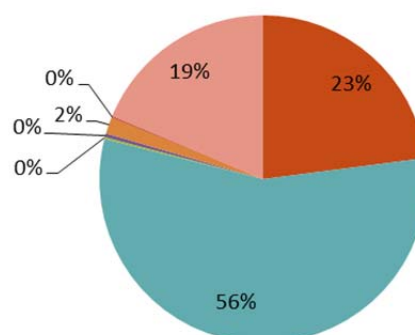
Débat d'orientation budgétaire 2018

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	14 537 991,60 €	9 802 730,63 €
2	Améliorer l'efficacité énergétique	31 053 777,61 €	28 958 400,00 €
3	Développer les énergies renouvelables	2 184 737,69 €	186 137,97 €
4	Développer la relation aux usagers	180 305,52 €	
5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 465 303,47 €	1 146 908,29 €
6	Assurer le contrôle de concessions	81 607,14 €	800 000,00 €
7	Développer des moyens généraux adéquats	9 415 066,18 €	18 035 726,46 €
Total		58 918 789,21 €	58 929 903,35 €
Total écritures réelles		51 378 562,76 €	51 389 676,89 €

Dépenses prévisionnelles 2018 par mission



Dépenses réalisées 2017 par mission



Compte administratif prévisionnel 2017 retravaillé selon la même méthode que le DOB 2018, à titre de comparaison

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	11 018 070,63 €	6 259 680,96 €
2	Améliorer l'efficacité énergétique	26 895 723,52 €	21 528 331,00 €
3	Développer les énergies renouvelables	81 866,82 €	
4	Développer la relation aux usagers	180 305,52 €	642 494,52 €
5	Mutualiser les moyens et les expériences	809 879,17 €	1 146 908,29 €
6	Assurer le contrôle de concessions	40 153,23 €	805 193,00 €
7	Développer des moyens généraux adéquats	8 990 308,73 €	29 711 987,63 €
Total		47 940 420,60 €	58 947 687,11 €
Total écritures réelles		41 062 025,08 €	41 541 381,02 €

Dans les documents détaillés joints en annexe et dans le détail des missions, les références suivantes sont utilisées :

- DF : Dépenses de fonctionnement
- DI : Dépenses d'investissement
- RF : Recettes de fonctionnement
- RI : Recettes d'investissement

Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques

Contexte :

La sobriété énergétique passe avant tout par le changement de comportement et d'attitude pour infléchir la consommation énergétique. Le SDE35, en tant qu'acteur public des énergies, a un rôle central à jouer dans cette prise de conscience collective.

C'est d'abord vis-à-vis de ses collectivités membres que le SDE35 agit en faveur de la sobriété énergétique : accompagner les 174 collectivités qui lui ont délégué la compétence éclairage public à réaliser des économies d'énergies en redéfinissant leur projet d'éclairage public. Ce sont près de 48 000 points lumineux qui sont gérés par le SDE35 et sur lesquels une politique volontariste d'abaissement de l'éclairage peut être menée afin de réduire massivement les consommations d'éclairage public.

L'action du SDE35 peut s'opérer également auprès du grand public à travers des opérations de sensibilisation menées principalement dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département. L'année 2018 permettra d'analyser les meilleurs moyens d'actions à mettre en place, en complémentarité avec les actions existantes, et de fixer les moyens financiers associés.

Objectifs :

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie, favoriser et encourager l'adoption de nouveaux comportements et modes de travail.

Moyens affectés :

Progr	Domaines	DF	DI	Dépenses		RF	RI	Recettes
				14 537 991,60 €				
Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public		2 535 845,56 €	11 866 758,48 €	14 402 604,04 €		1 154 000,00 €	8 648 730,63 €	9 802 730,63 €
Maintenance et petits travaux		1 917 200,00 €	366 758,48 €	2 283 958,48 €		1 152 000,00 €	330 082,63 €	1 482 082,63 €
Travaux sous MO SDE		200 000,00 €	6 000 000,00 €	6 200 000,00 €		1 000,00 €	4 418 648,00 €	4 419 648,00 €
Travaux pour compte de tiers		- €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €		1 000,00 €	3 900 000,00 €	3 901 000,00 €
Subventions		- €	500 000,00 €	500 000,00 €				- €
Projet SMILE		- €	- €	- €				- €
Personnel (études, travaux, maintenance, concession)		387 531,82 €		387 531,82 €				- €
Charges générales ventilées		31 113,74 €		31 113,74 €				- €
Sensibiliser la population		35 189,09 €	- €	35 189,09 €		- €	- €	- €
Convention ALEC		33 200,00 €		33 200,00 €				- €
Personnel (Energie)		1 857,55 €		1 857,55 €				- €
Charges générales ventilées		131,54 €		131,54 €				- €
Participer à la maîtrise des consommation d'énergie des collectivités		38 242,69 €	- €	38 242,69 €		- €	- €	- €
Collecte et vente des CEE		50,00 €		50,00 €		- €	- €	- €
Dialège (tarifs bleu)		11 000,00 €		11 000,00 €				- €
Partenariat conseillers en énergie partagée				- €				- €
Personnel (énergie)		25 394,43 €		25 394,43 €				- €
Charges générales ventilées		1 798,26 €		1 798,26 €				- €
Favoriser des initiatives de MDE Réseau		61 955,79 €	- €	61 955,79 €		- €	- €	- €
MDE Réseau		60 000,00 €		60 000,00 €				- €
Personnel (étude NV, travaux NV, concession)		1 826,45 €		1 826,45 €				- €
Charges générales ventilées		129,34 €		129,34 €				- €
Adapter les modes de travail du SDE35 (télétravail...)				- €				- €

Programme 1.1 : Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public

En 2017, le SDE35 a consacré plus de la moitié de son autofinancement à l'amélioration du service d'éclairage public du département. Depuis le transfert de la compétence éclairage (y compris les travaux) en 2015, ces dépenses ne cessent d'augmenter, démontrant la volonté accrue d'améliorer le parc des communes dans un objectif toujours plus ambitieux de transition énergétique. Ce niveau important d'investissement peut s'expliquer par le niveau élevé de financement des rénovations, notamment lors de la pose de luminaires LED en remplacement de ballons fluo.

Malgré cet effort financier, l'audit réalisé en 2017 a montré des pistes d'amélioration pour gagner en efficacité et améliorer la satisfaction des communes.

L'année 2018 devra ainsi permettre :

- D'élaborer un cahier de référencement de matériels plus restreint permettant à la fois de laisser aux élus communaux un large choix de matériels (mais avec un nombre de fournisseurs plus restreint), tout en améliorant l'achat (prix, qualité et gestion des délais) ;
- D'élaborer un marché de fourniture associé et de ré-organiser le service achat en conséquence.
- D'élaborer le cahier des charges et mener la consultation pour le nouveau marché de maintenance d'éclairage public, sur la base des prescriptions révisées par la commission éclairage en 2017. Ce marché sera associé à un marché de travaux d'éclairage afin de le rendre plus attractif et plus efficient.
- De formaliser un cahier de prescriptions « aménageur » pour les travaux neufs ; dont le respect conditionnera le transfert des ouvrages au SDE35

Dès le 1^{er} janvier 2018, la commission éclairage a proposé que la prestation de maintenance intègre désormais les travaux de fonctionnement (petits travaux), et ce sans augmentation du coût au point lumineux. Il s'agit de déplacements d'ouvrages ou de remplacements ponctuels d'un matériel défectueux. Ces prestations font l'objet actuellement de bon de commande systématique co-signé par le SDE35 et la collectivité adhérente avant transmission à l'entreprise prestataire. Ils font l'objet d'une participation financière du SDE35 en fonction des modalités d'aides en vigueur. Cette procédure n'est pas fluide et demande un temps de gestion important : le suivi « administratif » de ces petits travaux représente 65 % de l'activité du service éclairage et se fait au détriment du contrôle terrain des prestations.

Une provision de 500 000 € est donc proposée pour ces travaux, qui seront dorénavant pris en charge à 100 % par le SDE35. D'autre part, le SDE35 se réserve également la possibilité d'intervenir en direct, avec une simple information des communes, sur des programmes d'actions particuliers (programme de remplacement d'horloges par exemple). Pour cela, une enveloppe de 120 000 € est également budgétée.

Enfin, en matière d'investissement, les évolutions suivantes ont été intégrées au budget :

- Une plus grande différenciation des interventions financières entre les collectivités ayant transféré leur compétence et les autres,
- Une diminution de la participation du SDE35 pour certains travaux, tout en maintenant une participation forte pour les travaux de rénovation,

Le SDE35 continuera en 2018 son investissement dans le programme SMILE, dont l'animation du groupe NUM4 consacré à l'éclairage public intelligent.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'opérations en éclairage réalisées par le SDE35	297	
Nombre de lampadaires vétustes supprimés (y/c projets subventionnés)		
Puissance économisée grâce au passage en Led (y/c projets subventionnés)		
Consommation annuelle moyenne par point lumineux		

Programme 1.2 : Sensibiliser la population

Depuis juillet 2015, un partenariat est noué avec l'ALEC de Rennes (Agence Locale de l'Energie et du Climat) pour organiser des opérations de sensibilisation sur les enjeux de l'énergie. Le public scolaire est la première cible identifiée. Les élus ont également été sensibilisés durant des petits déjeuners techniques. En 2017, le sujet portait sur l'autoconsommation et a réuni 50 personnes.

Ce partenariat se poursuivra en 2018, tant auprès du public scolaire que des élus. L'année 2018 permettra également d'élaborer et de proposer au vote un programme plus ambitieux d'actions pédagogiques sur l'énergie auprès des enfants, sur le temps scolaire et périscolaire.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire ou périscolaire	1 cycle de 5 séances TAP (Treffendel)	
Nombre de petits déjeuners techniques organisés auprès des élus	1 (50 présents)	
Nombre de participants	16 (TAP) 50 (Petit déj. tech.)	

Programme 1.3 : Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

Le SDE35 collecte les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et en assure la revente. Après des taux historiquement bas, le cours est remonté en 2017 et le SDE35 en a profité pour revendre près de 28,4 GWh de CEE pour 105 000 euro.

Une convention avec EDF permet également au SDE35 de mettre à disposition le service DIALEGE. L'accès à ce service permet au SDE35, aux communes et EPCI membres du SDE35 et à leurs Conseillers en Energie Partagé (CEP) d'accéder aux données de consommation et de facturation d'électricité des bâtiments et des points de fournitures d'éclairage public. En 2018, le SDE35 effectuera un suivi plus précis de l'évolution des consommations, et des coûts, de l'éclairage public pour les communes en maintenance, à partir des données fournies sur DIALEGE.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de CEE collectés	6,4 GWh cumac	
Valeurs de la vente des CEE	105 000 € (dont 31 900 € pour les CEE collectés en 2017)	

Programme 1.4 : Favoriser des initiatives de MDE Réseau

En 2016, une expérimentation avait été lancée à l'initiative du SDE35 pour mener une action de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) à Coglais communauté / Marches de Bretagne. Des équilibreurs de réseau avait été placés en amont du compteur sur le réseau électrique. Suite au succès de ces premières opérations, le service études du SDE35 a repéré une quinzaine de plaintes clients portant sur la qualité de tension sur le réseau (microcoupures ou surtension) qui pourraient potentiellement faire l'objet d'opérations de MDE en 2018.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'opérations MDE réalisées	0	

Programme 1.5 : Adapter les modes de travail du SDE35

Il est ressorti du séminaire interne 2017 des agents du SDE35, la volonté d'améliorer les méthodes de travail du SDE35 pour une plus grande cohérence avec les objectifs politiques de la structure.

L'année 2018 permettra d'étudier la mise en place du télétravail au SDE35 et l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics (recyclage des matériaux de chantiers...).

Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

Contexte :

L'investissement conséquent du SDE35 sur les réseaux électriques traduit l'engagement fort du syndicat pour améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. Près de 29 millions d'euro sont prévus en 2018 sur ce thème pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages.

Depuis 2014, une programmation pluriannuelle (PCDMR) des travaux est réalisée avec Enedis, afin d'agir de façon concertée sur les réseaux pour des opérations de sécurisation et de renforcement. Elle fait l'objet d'un rapport annuel détaillé présenté annuellement au préfet lors de la conférence dite loi NOME.

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique. Le SDE35, après avoir investi de manière importante sur la mobilité électrique par le déploiement des 89 bornes BEA, s'engagera de façon concrète en 2018 sur la mobilité gaz avec la création de deux premières stations d'avitaillement pour les poids lourds notamment.

Objectifs :

- Améliorer la qualité des réseaux et permettre son adaptabilité aux nouveaux besoins du territoire,
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin,
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans les transports par une politique active d'accompagnement de la mutation des véhicules routiers et de leurs carburants,
- Investir le champ de la distribution gaz pour développer à termes les liens entre réseaux électriques et réseaux gaz et les opportunités de stockage des énergies renouvelables associées.

Moyens :

Progr	Domaines	DF	DI	Dépenses		RF	RI	Recettes
				31 053 777,61 €				28 958 400,00 €
Réseaux électricité		972 289,18 €	28 815 000,00 €	29 787 289,18 €	7 685 000,00 €	20 220 000,00 €		27 905 000,00 €
	Programmes travaux : renforcements, effacements, extensio	74 000,00 €	28 815 000,00 €	28 889 000,00 €	7 685 000,00 €	20 220 000,00 €		27 905 000,00 €
	Instruction des demandes d'urbanisme	22 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
	Contrôle des ouvrages	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
	Personnel (études, travaux, urbanisme, concession)	694 095,31 €		694 095,31 €				- €
	Charges générales ventilées	82 193,87 €		82 193,87 €				- €
Mobilité électrique		294 018,80 €	230 000,00 €	524 018,80 €	20 000,00 €	386 000,00 €		406 000,00 €
	Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	248 600,00 €	230 000,00 €	478 600,00 €	20 000,00 €	386 000,00 €		406 000,00 €
	Communication (BET, inaugurations...)	11 600,00 €	0,00 €	11 600,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
	Personnel (énergie, communication NV)	31 582,36 €		31 582,36 €				- €
	Charges générales ventilées	2 236,44 €		2 236,44 €				- €
Réseaux gaz		64 136,50 €	- €	64 136,50 €	- €	- €		- €
	Nouvelles concessions - Phase étude	48 000,00 €		48 000,00 €				- €
	Personnel (concession)	15 069,39 €		15 069,39 €				- €
	Charges générales ventilées	1 067,11 €		1 067,11 €				- €
Mobilité gaz		13 109,99 €	657 400,00 €	670 509,99 €	- €	647 400,00 €		647 400,00 €
	Développement du GNV	3 600,00 €	657 400,00 €	661 000,00 €	0,00 €	647 400,00 €		647 400,00 €
	Personnel (énergie, communication NV)	8 881,09 €		8 881,09 €				- €
	Charges générales ventilées	628,90 €		628,90 €				- €
Smart grids réseaux		7 823,15 €	- €	7 823,15 €	- €	- €		- €
	Personnel (concession, énergie NV)	7 305,80 €		7 305,80 €				- €
	Charges générales ventilées	517,35 €		517,35 €				- €
Substitution des vecteurs d'énergie (élec/gaz)		- €		- €				- €

Programme 2.1 : Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité

Le patrimoine de la concession électrique d'Ille et Vilaine comprend 11 801 km de réseaux HTA, 14 097 de réseaux BT et 16 075 transformateurs. Parmi ce patrimoine, les fils nus BT, posés principalement avant les années 1970, sont les câbles les plus âgés du réseau. En 2016, le réseau de fil nu BT représente encore 17,3 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35.

Le SDE35 mène quatre types d'opérations sur le réseau concédé :

- des travaux d'effacement en zone agglomérée, selon un planning décidé par les communes concernées,
- des travaux d'extension, selon les demandes émanant de tiers,
- des travaux de renforcement, suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'extension de réseau,
- des travaux de sécurisation, décidés par le SDE35 en coordination avec Enedis, pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau.

Le SDE35 assure également l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le volet alimentation électrique et mène des contrôles sur les chantiers qu'il réalise. L'année 2018 verra la réalisation d'une mission de contrôle à la fois sur le volet technique et financier d'un échantillon d'opérations.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau concédé	831	
Pourcentage de fil nu sur le réseau BT		
Nombre d'instructions de demandes d'urbanisme réalisées	1 237	
Nombre d'opérations de travaux contrôlés dans le cadre du contrôle technique des ouvrages		

Programme 2.2 : Promouvoir et développer la mobilité électrique

La première tranche du plan de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été lancée en 2016 par le SDE35 avec un objectif d'installation de 89 bornes de recharge dont 9 rapides d'ici 2017 sur l'ensemble du département (hors Rennes Métropole). Il a été accompagné par une campagne de communication importante tout au long du déploiement autour du générique Béa (Bornes Electriques pour Automobiles). Cette campagne a permis de largement sensibiliser les futurs utilisateurs mais aussi le grand public et ainsi de promouvoir l'électromobilité. Ces actions se poursuivront en 2018.

L'année 2018 doit également permettre :

- D'intégrer le réseau de bornes de Rennes Métropole au réseau BEA,
- D'évaluer le fonctionnement du réseau afin de décider de l'éventuelle réalisation d'une seconde tranche du plan de déploiement,
- De mettre en place un budget annexe « BEA » et de démarrer la facturation du service,
- De rédiger un marché de maintenance commun avec le SDE 22 et le SDE 29 pour aboutir à une gestion harmonisée (prestation et tarif) au 1^{er} janvier 2019.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de recharges moyen par mois sur chaque borne	17 (16 864 charges au total)	
Nombre d'utilisateurs des bornes (porteurs de badge)	863	
Quantité d'énergie délivrée sur les bornes	203 000 kWh	

Programme 2.3 : Développer le réseau de gaz

Le SDE35 a été sollicité en 2017 par deux communautés de communes (La Roche aux fées et Couesnon Marches de Bretagne) afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de gaz naturel sur leur territoire.

Par délibération du 6 juillet 2017, le SDE35 a activé sa compétence optionnelle gaz pour pouvoir accompagner ces communes (Dans le cadre des compétences optionnelles prévues dans ses statuts, le SDE35 peut en effet exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférent au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, après transfert de cette compétence par les communes traversées).

L'année 2018 permettra de mener les études de faisabilité technique et économique de deux nouvelles concessions de desserte en gaz sur le territoire de Retiers et de Saint Germain en Cogles, et de lancer les mises en concurrence le cas échéant.

A moyen terme, le SDE35 pourra également se voir confier le suivi de concessions historiques afin de favoriser une gestion cohérente du gaz à l'échelle d'un territoire, et assurer un service mutualisé du contrôle des concessions gaz.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'extensions en projet	2	
Linéaire de réseaux de gaz	0	
Consommation d'énergie sur les concessions de gaz du SDE35	0	

Programme 2.4 : Développer et soutenir la mobilité gaz

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'ADEME a lancé en mai 2015 un appel à projets portant sur les « solutions intégrées de mobilité GNV ». Il avait pour objectif de faire émerger des offres innovantes de mobilité GNV et permettre à des groupements d'acteurs de déployer simultanément sur des territoires des stations GNV et des flottes de véhicules s'y avitaillant.

Une candidature collective à cet appel à projets a été déposée le 11 septembre 2017 au nom du PEBreizh sous le nom de « Bretagne Mobilité BioGNV ». Cette candidature est le fruit d'une collaboration étroite associant à la fois les syndicats d'énergie, les transporteurs, les gestionnaires de réseaux et les structures d'accompagnement des entreprises. Le projet Bretagne Mobilité BioGNV vise à définir et mettre en œuvre une armature territoriale de 10 stations publiques de distribution de GNV en Bretagne permettant à plusieurs flottes de véhicules de s'approvisionner aisément et ainsi permettre aux transporteurs de s'inscrire dans la transition énergétique et de créer de la valeur sur le territoire breton. Deux de ces stations sont prévues en Ille et Vilaine.

Par courrier du 18 décembre 2017, le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) a notifié au PEBreizh la participation du programme d'investissements d'avenir (PIA) à hauteur de 2 700 000 €, dont 900 000 € sous forme d'avance remboursable, et 1 800 000 € d'aide aux transporteurs pour favoriser la conversion des poids lourds au GNV. La contractualisation avec le CGI doit intervenir avant le 20 mars 2018.

Au vu de ces éléments, et en application de l'article L 2253-1 du code général des collectivités territoriales, le SDE35 va entrer en 2018 au capital de la société « BRETAGNE MOBILITE GNV », à créer entre la SEM 56 Energies, le syndicat départemental d'énergies des Côtes d'Armor, le syndicat départemental d'énergies du Finistère et le SDE35 pour notamment réaliser ces stations.

Concernant les moyens humains qui permettront de faire fonctionner la société, il est envisagé de mettre à disposition du personnel (contre facturation) du SDE35, afin que les équipes de chaque département continuent de travailler sur la mise en place des stations territoriales.

En septembre 2017, une AMO a été lancée pour mener une étude technique et économique plus détaillée du potentiel de chaque zone présélectionnée. 2018 devrait permettre de confirmer le potentiel des zones à l'étude et de démarrer la construction des stations GNV. Des réunions d'information et d'engagement des transporteurs et des collectivités sont également programmées.

Programme 2.5 : Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart grids réseaux)

Le SDE35 est devenu en 2015 partenaire du projet SMILE dans la phase de préparation de la candidature interrégionale Bretagne-Pays de Loire à l'appel à projet « Réseaux Electriques Intelligents » (REI).

Dès le lancement du projet devenu lauréat, le SDE35 s'est positionné comme animateur du chantier « Plateforme d'Eclairage Public Intelligent ». L'objectif de ce chantier est le déploiement de technologies innovantes et multiservices (sonorisation, vidéo, PMV, collecte des déchets, gestion des parkings, Wifi...) autour des réseaux d'éclairage urbain.

Après une phase de rencontres des territoires pour leur présenter les objectifs du chantier et les potentiels des nouveaux services induits, plusieurs communes se sont positionnées. Les élus du SDE35 ont voté en 2017 des aides complémentaires pour accompagner ces projets d'éclairage public innovant qui n'étaient pas compris dans les dispositifs d'aides du SDE35.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre et type de projets soutenus sur le chantier « éclairage public innovant »	2 projets de détection	
ETP et volume financier engagés par le SDE35 sur les Smart grids réseaux	20% du temps ETP de la responsable du pôle concession	
Contrôle opérationnel ou contrôle des données de concession concernant le déploiement des installations Linky	1 via opération de contrôle concentrée au niveau du PEBreizh	

Programme 2.6 : Développer les synergies d'interface et d'interconnexion des réseaux

La démarche engagée avec les études menées sur les projets de desserte de gaz va permettre de développer cette nouvelle approche stratégique pour accompagner les territoires à identifier leurs potentiels et développer de nouveaux réseaux (électrique/gaz/chaleur...) complémentaires.

De nouvelles études devraient être menées en 2018 en fonction des besoins exprimés par les territoires.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'études réalisées sur le potentiel des réseaux et leurs interactions sur un territoire donné	2	
ETP et volume financier engagés par le SDE35 sur la synergie des réseaux		

Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

Contexte :

Si le sigle SDE35 signifiait encore jusqu'en 2015 le syndicat départemental d'électricité, il est devenu désormais le syndicat départemental d'énergie 35. Ce glissement sémantique traduit la volonté des élus d'élargir les compétences du syndicat et de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le département.

En effet, les enjeux du développement des énergies renouvelables en Bretagne et plus particulièrement en Ille-et-Vilaine sont importants, dans un contexte de faible production en comparaison de l'énergie consommée et en décalage complet avec les objectifs fixés par le SRCAE.

Le SDE35 a identifié 17 projets potentiels d'énergies renouvelables dans le département et s'apprête, avec d'autres partenaires publics et privés, à se doter d'un outil type Société d'Economie Mixte (SEM) pour investir et accompagner ces projets.

Objectifs :

- Privilégier les énergies renouvelables pour limiter les énergies fossiles et nucléaires,
- Soutenir et/ou porter des projets dans le domaine de l'éolien, du photovoltaïque, de la méthanisation, de l'hydroélectrique.

Moyens :

Progr	Domaines	DF	DI	Dépenses	RF	RI	Recettes
				2 184 737,69 €			
Entreprise publique locale Energies renouvelables		168 657,97 €	2 000 000,00 €	2 168 657,97 €	181 137,97 €	- €	181 137,97 €
Création d'un EPL		38 200,00 €	2 000 000,00 €	2 038 200,00 €	50 680,00 €	0,00 €	50 680,00 €
Personnel (énergie, DG)		121 830,76 €		121 830,76 €	121 830,76 €		121 830,76 €
Charges générales ventilées		8 627,21 €		8 627,21 €	8 627,21 €		8 627,21 €
Achats ENR groupés		6 079,72 €	- €	6 079,72 €	- €	- €	- €
Personnel (énergie)		5 677,67 €		5 677,67 €			- €
Charges générales ventilées		402,05 €		402,05 €			- €
Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel (énergie NV)				- €			- €
Charges générales ventilées				- €			- €
Boucle autoconsommation		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel (énergie)				- €			- €
Charges générales ventilées				- €			- €
Réseau de chaleur		10 000,00 €	- €	10 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €

Programme 3.1 : Créer une entreprise publique locale énergies renouvelables

Les élus du comité syndical ont engagé dès 2015 une réflexion sur la création d'une entreprise publique locale pour porter des projets d'énergies renouvelables. En juin 2017, le comité syndical a autorisé le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner par une expertise technique - juridique et financière les différentes étapes de création de ladite entreprise. Depuis cette date, une large démarche de concertation et de consultation a été conduite sur la base :

- D'un comité de pilotage dédié,
- De 50 entretiens bilatéraux menés avec les EPCI, les porteurs de projets repérés (privés, publics et citoyens), les partenaires publics (Région, ADEME, Territoires, Eilan ...) et les acteurs économiques locaux de la filière des énergies renouvelables,
- De 10 entretiens avec des SEM énergie hors département,
- De 4 entretiens avec des partenaires bancaires potentiels,
- D'ateliers « Energie renouvelable » au sein des 6 rencontres de l'énergie organisées fin 2017 avec les élus communaux,
- D'un atelier « Energie renouvelable » avec les agents du SDE35 durant un séminaire interne.

Ce travail a confirmé le besoin de créer un acteur public local pour investir dans les énergies renouvelables, notamment en phase prospective et développement. Il doit permettre :

- De massifier le développement des énergies renouvelables ;
- De faciliter la réalisation des projets émergents ;
- De favoriser l'implication des citoyens dans les projets ;
- De favoriser l'acceptation des projets, notamment dans le domaine éolien : pédagogie auprès des habitants, assurance que les recettes resteront sur le territoire, etc...
- D'accélérer et optimiser les études de raccordement ENEDIS et GRDF ;
- De sensibiliser les EPCI au potentiel en énergie renouvelable de leur territoire et leur permettre de garder la main sur la valeur de ce potentiel (ex : maîtrise foncière) par le portage d'études prospectives (éolien, réseaux de chaleurs, etc.) ;
- De coupler les projets de méthanisation aux projets de stations GNV portés par le SDE35.

La pertinence d'un montage sous forme de SEM a été confirmée par l'étude de faisabilité car il permet :

- De disposer d'un outil de financement local capable d'assumer un couple risque/rentabilité moins favorable que ce qu'exigent les investisseurs institutionnels,
- De mutualiser les ressources (ingénierie, exploitation, gestion administrative...),
- D'intervenir sur des champs plus larges (mobilité, maîtrise de la demande en énergie..) et ponctuellement hors du département,
- de pouvoir intégrer Rennes Métropole et le Département au sein d'un outil industriel commun.

L'objectif est de créer la SEM durant le premier semestre 2018.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Energie électrique renouvelable produite en Ille-et-Vilaine sur le total consommé	952 MW / 6 136 MW en 2016	
Nombre d'installations soutenues par la SEM	0	
Production EnR réalisée par la SEM ou ses filiales	0	
Puissance globale installée et sous-indicateur avec la puissance photovoltaïque installée dans les communes (au sol, en toiture...)	0	

Programme 3.2 : Initier des achats d'énergies renouvelables groupés

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif. Lors du dernier groupement de commande d'électricité réalisé fin 2017, le SDE35 a proposé une offre d'électricité d'origine 100% renouvelable, attribuée au fournisseur Enercoop, pour 14 sites d'une puissance supérieure à 36 kVA, intégrant les 9 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques installées par le SDE35 et 5 bâtiments municipaux (Laillé, Le Rheu, Guipel, La Chapelle-Thouarault, St-Jacques de la Lande). Ces actions seront poursuivies en 2018.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'adhérents du groupement ayant souscrit l'option à 50 % ou 75 % de garantie d'origine et consommation associée	33 membres représentants 105 sites (chiffres 2016)	
Nombre d'adhérents au groupement optant pour l'offre Enercoop et consommation associée	14 sites	
Répartition globale des consommations du groupement en fonction des différentes offres (0%, 50%, 75% et 100% EnR)		

Programme 3.3 : Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)

Le SDE35 conserve, au-delà des projets soutenus par la SEM, la possibilité d'investir seul dans des sociétés de projets énergies renouvelables. L'intervention via la SEM sera néanmoins l'outil privilégié.

Programme 3.4 : Favoriser le développement de boucles d'autoconsommation

En 2017, le SDE35 a accompagné plusieurs projets d'autoconsommation (Langouët, Melesse, Le Ferré, ...) tout en suivant l'actualité technique et réglementaire sur ce sujet émergent. Cette démarche sera poursuivie et accentuée en 2018.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de boucles d'autoconsommation créées et/ou accompagnées par le SDE35	-	
Nombre de bénéficiaires publics et privés	-	
Puissance installée et production réalisée	-	

Programme 3.5 : Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur

En 2018, le SDE35 pourra accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI qui envisageraient de lui transférer cette compétence optionnelle.

Mission 4 : Développer la relation aux usagers

Contexte :

L'énergie est un élément clé de la compétence communale, fortement lié à la compétence d'urbanisme. En tant qu'aménageur territorial, le SDE35 se doit d'associer les usagers aux décisions importantes qu'il prend pour l'aménagement du territoire, et ce dans une logique d'optimisation de la production et de la consommation d'énergie. La mise en place et l'animation d'instances de concertation telle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) participent à cette démocratie de proximité.

Le SDE35 est également le garant de la relation aux usagers mis en place par Enedis et EDF dans le cadre du contrat de concession et il est amené à intervenir lors de médiation ou de rappel à la règle. Une attention particulière est portée sur le suivi du déploiement des compteurs LINKY.

Objectifs :

- Favoriser l'échange et le partage d'informations avec les citoyens,
- Assurer son rôle d'acteur public des énergies en accompagnant les acteurs & projets du territoire,
- Garantir la qualité de la relation aux usagers dans le cadre du contrat de concession.

Moyens :

Progr	Domaines	DF	DI	Dépenses	RF	RI	Recettes
				180 305,52 €			- €
CCSPL		4 051,80 €	- €	4 051,80 €	- €	- €	- €
	Personnel	3 783,85 €		3 783,85 €			- €
	Charges générales ventilées	267,95 €		267,95 €			
Coopération internationale / décentralisée		33 650,89 €	- €	33 650,89 €	- €	- €	- €
	Subventions aux associations	30 000,00 €		30 000,00 €			- €
	Personnel (énergie)	3 409,46 €		3 409,46 €			- €
	Charges générales ventilées	241,43 €		241,43 €			
Suivi des réclamations		35 506,82 €	- €	35 506,82 €	- €	- €	- €
	Personnel (concession)	33 158,75 €		33 158,75 €			- €
	Charges générales ventilées	2 348,07 €		2 348,07 €			
Aide aux usagers en situation de précarité énergétique		107 096,01 €	- €	107 096,01 €	- €	- €	- €
	Participation au fonds de solidarité logement	105 000,00 €		105 000,00 €			
	Personnel (concession)	1 957,40 €		1 957,40 €			
	Charges générales ventilées	138,61 €		138,61 €			

Programme 4.1 : Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du syndicat départemental d'énergie 35 est constituée, conformément à l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle comprend des membres titulaires et suppléants à voix délibérative :

- représentant le syndicat et désignés par l'assemblée délibérante en son sein,
- représentant des « associations locales » (associations de consommateurs, d'usagers et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles, les chambres consulaires, etc...) nommés par l'assemblée délibérante.

En 2018, la commission sera amenée à contribuer à la création de la SEM énergies renouvelables, en particulier sur les moyens d'impliquer les citoyens dans les projets.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de réunions CCSPL	2	

Programme 4.2 : Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1% de leurs ressources à des projets d'action de coopération décentralisée à l'international. Des projets de coopération décentralisée peuvent donc être soumis au SDE35, pour attribution éventuelle d'une subvention. La demande doit porter sur un projet d'électrification, par énergie renouvelable de préférence ;

Les critères de sélection ont été précisés en 2017 et les dossiers déposés sont désormais analysés à travers la liste de critères suivante :

1. Fiabilité de l'association : des acteurs identifiés et reconnus localement par les partenaires sollicités
2. Pertinence du projet : une demande locale pour répondre à un besoin local clairement identifié,
3. Viabilité technique et financière du projet : une solution adaptée aux capacités de gestions locales,
4. Un budget cohérent,
5. Efficacité de la méthodologie : des rôles et fonctions définis, un calendrier/timing adapté,
6. Pérennité de l'action : un projet auto-géré localement (formation/accompagnement prévu/financement prévu pour frais de maintenance),
7. Impacts de l'action : des résultats quantifiables (indicateurs) sur la population locale, sur l'environnement.

Le projet doit être aidé par une collectivité d'Ille-et-Vilaine, adhérente au SDE35 directement ou indirectement. Par ailleurs, le demandeur doit s'engager à rendre un rapport de réalisation et de fonctionnement 3 mois après achèvement.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de projets soutenus	1	

Programme 4.3 : Assurer le suivi des réclamations concession

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de réclamations traitées/an par typologie	-	
Délais de traitement par typologie	-	

Programme 4.4 : Participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour aider les populations en situation de précarité à faire face à leurs dépenses d'énergie

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses d'eau et d'énergie bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 29 juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion.

Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 de « Fonds Solidarité Energie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

Entre 2005 et 2017, le SDE35 a versé 986 000 € à ce fonds.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Montant alloué/an	95 000 €	

Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences

Contexte :

Grâce à son assise départementale, le SDE35 est en capacité d'apporter un appui technique aux collectivités dans ses domaines de compétence et de favoriser les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale.

Cette action passe notamment par des contributions aux 18 PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) engagés par les EPCI et l'assistance à la réalisation d'études (schéma de réseaux d'énergie...) ou de nouveaux services (Plan Corps de Rue Simplifié...) en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

Objectif :

Favoriser les économies d'échelle et monter en compétence en développant les mutualisations et les partages de données à l'échelle du département.

Moyens :

Progr	Domaines	DF	DI	Dépenses	RF	RI	Recettes
				1 465 303,47 €			1 146 908,29 €
Achats groupés		14 222,06 €	- €	14 222,06 €	- €	- €	- €
Personnel (énergie)		13 281,55 €		13 281,55 €			- €
Charges générales ventilées		940,51 €		940,51 €			
PCRS		36 316,11 €	109 116,32 €	145 432,43 €	18 000,00 €	72 000,00 €	90 000,00 €
Convention Rennes Métropole		5 823,26 €	29 116,32 €	34 939,58 €			- €
Autres collectivités		20 000,00 €	80 000,00 €	100 000,00 €	18 000,00 €	72 000,00 €	90 000,00 €
Personnel (urbanisme)		9 798,96 €		9 798,96 €			- €
Charges générales ventilées		693,89 €		693,89 €			
Assistance aux EPCI (PCAET, commission paritaire énergie...)		29 808,57 €	0,00 €	29 808,57 €	- €	- €	- €
Participation à des études		24 736,58 €	0,00 €	24 736,58 €			- €
Personnel (énergie)		4 736,58 €		4 736,58 €			- €
Charges générales ventilées		335,41 €		335,41 €			
Contrôle de la taxe sur l'électricité pour des tiers (département...)		8 384,03 €	- €	8 384,03 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Convention Conseil départemental					4 000,00 €		
Personnel (concession)		7 829,59 €		7 829,59 €			- €
Charges générales ventilées		554,44 €		554,44 €			
Mutualisation des travaux et des infrastructures de réseaux		47 536,73 €	1 050 000,00 €	1 097 536,73 €	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Travaux sur réseaux télécom			1 000 000,00 €	1 000 000,00 €		950 000,00 €	950 000,00 €
Autres travaux			50 000,00 €			50 000,00 €	
Participer au suivi des schémas d'aménagement numérique							
Personnel (travaux, informatique)		44 393,12 €		44 393,12 €			- €
Charges générales ventilées		3 143,61 €		3 143,61 €			
Open data		17 547,25 €	- €	17 547,25 €	- €	- €	- €
Personnel (informatique)		16 386,85 €		16 386,85 €			- €
Charges générales ventilées		1 160,40 €		1 160,40 €			- €
PE Breizh		70 544,39 €	0,00 €	70 544,39 €	52 908,29 €	- €	52 908,29 €
Personnel		56 044,39 €		56 044,39 €	42 033,29 €		42 033,29 €
Communication et frais généraux		14 500,00 €		14 500,00 €	10 875,00 €		10 875,00 €
Réseaux professionnels (FNCCR, Amorce...)		81 828,00 €	- €	81 828,00 €	- €	- €	- €
Adhésions		81 828,00 €		81 828,00 €			- €

Programme 5.1 : Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif.

Cette action sera poursuivie en 2018. Le SDE35 étudiera également l'opportunité d'intégrer dans le futur groupement d'achat les points de livraison inférieurs à 36kVA.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de collectivités adhérentes	125 membres (Gaz)	
	261 membres (Elec)	
Nombre de sites et total des consommations	767 sites : 83 GWh (Gaz)	
	631 sites : 63 GWh (Elec)	

Programme 5.2 : Accompagner les communes urbaines concernées par le PCRS

Un arrêté du 22 décembre 2015 impose l'utilisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) comme fond de plan au 1/200 (inexistant aujourd'hui) pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public.

Cette obligation est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les unités urbaines (au sens de l'INSEE, communes de plus de 2 000 habitants et continuité du bâti) et du 1^{er} janvier 2026 pour les communes urbaines ou rurales.

Le SDE35 est donc concerné, comme les autres opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, services d'eau et d'assainissement) à travers la commande de travaux et les réponses aux DT-DICT pour le réseau éclairage public. Il a à ce titre co-signé une convention financière avec Rennes Métropole pour contribuer à la réalisation du PCRS sur son territoire.

Au-delà de cette obligation, et au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, le SDE35 étudiera en 2018 l'opportunité de piloter le projet de réalisation des PCRS (coordonnateur) sur le reste de l'Ille-et-Vilaine et d'établir un groupement de commande avec les EPCI (ou les communes) pour sa création.

Programme 5.3 : Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique (PCAET, commission paritaire énergie...)

La loi de 2015 relative à la transition énergétique a prévu la création d'une commission consultative paritaire de l'énergie entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans leur périmètre. Pour l'Ille-et-Vilaine, en 2017, elle est composée de 36 membres permanents :

- 18 élus représentant les 18 intercommunalités du département,
- 18 élus désignés au sein du comité du SDE 35.

Auxquels s'ajoutent les personnalités compétentes et experts suivants : Région Bretagne, DDTM, ADEME, Enedis.

Cette Commission doit permettre de contribuer à :

- la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- la mise en cohérence des politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données.

La réunion organisée fin 2017 a permis de présenter le projet stratégique du SDE35 et de recueillir l'avis des nombreux EPCI présents sur les actions envisagées.

Au-delà de cette instance, le SDE35 met à disposition des EPCI qui le souhaitent ses moyens humains afin de les accompagner dans la réalisation de leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser les consommations d'énergie. Les EPCI de plus de 20 000 habitants sont obligés de développer ce plan pour mener une politique climatique et énergétique locale. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SDE35 dans son rôle d'acteur engagé dans la transition énergétique souhaite se mettre au service des intercommunalités concernées.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de participations à des réunions PCAET		
Nombre de contributions officielles (délibération du SDE aux PCAET d'Ille-et-Vilaine)	0	

Programme 5.4 : Contrôler la taxe sur l'électricité pour des tiers

Depuis 2016, le SDE35 assure pour le compte du département le contrôle de la TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité). Après un démarrage difficile lié à la multiplication des fournisseurs d'électricité et au temps de collecte des données auprès du département et auprès de certains fournisseurs, l'année 2018 devrait permettre de consolider la méthode mise en place.

Des prestations similaires pour des communes percevant la TCFE sont envisageables afin de mutualiser les moyens et les techniques de suivi développés par le SDE35.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de fournisseurs contrôlés	24	
Nombre de convention de contrôle	1	

Programme 5.5 : Mutualiser les travaux et les infrastructures de réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SDE35, des travaux simultanés d'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques sont réalisés, pour l'instant à la charge exclusive des communes. Une convention devrait être signée en 2018 avec Orange qui permettra aux communes :

- de choisir de rester ou non propriétaire des fourreaux,
- de percevoir une participation d'Orange pour le financement des travaux.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique par Megalis, une convention tripartite SDE35/Megalis/Enedis est en vigueur depuis décembre 2015 afin de favoriser l'usage des supports des réseaux d'électricité pour déployer la fibre optique. A ce jour, le nombre de supports communs utilisés reste très faible et la coordination avec Megalis reste insatisfaisante. Le SDE35 a demandé à Megalis, qui l'a accepté, deux réunions par an de coordination de travaux pour améliorer cette situation.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau télécom dans le cadre des travaux d'effacement	92	
Nombre de supports communs utilisés pour le déploiement de la fibre optique	38	
Nombre de participations à des réunions sur le schéma d'aménagement numérique		

Programme 5.6 : Favoriser l'Open data

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de données publiées sur data.gouv.fr, geobretagne.fr et bretagne-environnement.fr	0	

Programme 5.7 : Contribuer activement au développement du PEBreizh

Depuis mi 2017, le SDE35 a recruté, via le CDG35 et pour le compte des 4 SDE bretons, une chargée de mission pour animer et faire vivre le PEBreizh. Son arrivée a permis de renforcer les chantiers de coopération et d'obtenir une suite favorable à l'appel à projets « Mobilité GNV ».

L'année 2018 devra permettre de relancer les groupes de travail techniques entre les équipes du SDE35 : concession, énergie renouvelable, GNV, mobilité électrique, éclairage public et travaux sur le réseau concédé.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de réunions officielles du PEBreizh	3	
Nombre de réunions ou groupes de travail thématiques		

Programme 5.8 : Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience (FNCCR, FEPL, AFE, Amorce...).

Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions

Contexte:

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire ENEDIS, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Cette mission de contrôle repose à la fois sur :

- un **contrôle continu** effectué au quotidien à l'appui des déclarations de travaux d'ENEDIS (et GRDF) et des réclamations des usagers,
- un **contrôle périodique** effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire annuellement. Ces données après traitement et consolidation sont analysées par thématique : patrimoine technique, qualité de l'énergie, investissements du concessionnaire et état du patrimoine comptable.

Ce travail fait l'objet chaque année d'un rapport de contrôle de la concession, compilant une version consolidée et pluriannuelle des données et indicateurs.

L'année 2018 devra permettre d'analyser le nouveau modèle de contrat de concession signé au niveau national entre la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF et d'analyser l'opportunité d'une fin anticipée du contrat actuel (échéance fin 2022).

Objectifs :

- Assurer un suivi détaillé des contrats de concessions,
- Garantir la pérennité du patrimoine concédé,
- Veiller au respect des engagements mutuels, notamment en matière de qualité de service aux usagers.

Moyens :

Progr	Domaines	DF	DI	Dépenses	RF	RI	Recettes
				81 607,14 €			800 000,00 €
Concession électricité		81 607,14 €	- €	81 607,14 €	800 000,00 €	- €	800 000,00 €
Suivi de la concession		28 000,00 €		28 000,00 €	800 000,00 €		800 000,00 €
Personnel (concession)		50 062,09 €		50 062,09 €			- €
Charges générales ventilées		3 545,05 €		3 545,05 €			- €

Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats

Contexte :

Les évolutions récentes du SDE35 et notamment l'acquisition de nouvelles compétences, impliquent de faire évoluer les métiers et d'adapter les moyens humains et techniques pour répondre au mieux à ces nouveaux enjeux.

Le premier défi est humain. Face à un domaine en évolution rapide et permanente, il est essentiel de permettre à l'équipe du SDE35 de disposer de moyens et de formations adéquates pour développer et faire évoluer ses compétences, tout en conservant une bonne qualité de vie au travail.

Le second défi est numérique avec un nécessaire développement des systèmes d'information pour gagner en efficacité et en fiabilité. Il s'agit à la fois de poursuivre l'informatisation et la sécurité informatique du SDE35, tout en se dotant d'un SIG performant qui permette d'améliorer la qualité de service rendue aux communes.

Un autre défi à relever est celui d'adapter et de vulgariser la communication du SDE35 pour la rendre accessible au grand public. Les nouvelles compétences du SDE35 l'ouvrent en effet à un public plus large et moins technique.

Objectif :

- Sécuriser les recettes du SDE35 dans le temps,
- Adapter les moyens en permanence à l'évolution des missions du SDE35,

Moyens :

Progr	Domaines	DF	DI	Dépenses		RF	RI	Recettes
				9 415 066,18 €				18 035 726,46 €
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	600 207,17 €	- €	600 207,17 €		10 400 000,00 €	- €	10 400 000,00 €
	Perception de la TCCFE	584 000,00 €	0,00 €	584 000,00 €		10 400 000,00 €	0,00 €	10 400 000,00 €
	Personnel (concession)	15 135,39 €		15 135,39 €				- €
	Charges générales ventilées	1 071,78 €		1 071,78 €				- €
	Systèmes d'information	215 178,75 €	160 000,00 €	375 178,75 €		- €	- €	- €
	Moyens matériels et logiciels	120 000,00 €	160 000,00 €	280 000,00 €				- €
	Personnel (informatique, SIG)	88 884,56 €		88 884,56 €				- €
	Charges générales ventilées	6 294,19 €		6 294,19 €				- €
	Services supports	2 643 004,41 €	5 796 675,85 €	8 439 680,26 €		95 500,00 €	7 540 226,46 €	7 635 726,46 €
	Administration du syndicat	86 500,00 €	0,00 €	86 500,00 €		30 500,00 €	0,00 €	30 500,00 €
	Communication externe du syndicat	23 800,00 €	0,00 €	23 800,00 €		0,00 €	0,00 €	- €
	Energie réservée	0,00 €		- €		35 000,00 €		- €
	Elus	84 561,81 €	- €	84 561,81 €		- €	- €	- €
	Personnel (1/2 DGS, DGA, admin, RH, marchés, communicati	673 366,03 €		673 366,03 €		30 000,00 €		30 000,00 €
	Charges générales ventilées	55 025,96 €		55 025,96 €				- €
	Exédents (TD en dépenses)			- €			- €	- €
	Opérations d'ordre (amortissement)	1 743 550,61 €	- €	1 743 550,61 €		- €	1 743 550,61 €	1 743 550,61 €
	Opérations d'ordre budgétaires subv ECL	- €	1 136 675,85 €	1 136 675,85 €		- €	1 136 675,85 €	1 136 675,85 €
	Opérations d'ordre budgétaires TVA ELEC	- €	4 660 000,00 €	4 660 000,00 €		- €	4 660 000,00 €	4 660 000,00 €

Programme 7.1 : Contrôler la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le SDE35 assure le contrôle de la TCFE perçue sur le territoire de 302 communes en 2017.

Ce contrôle consiste en la collecte et la vérification trimestrielles des déclarations des fournisseurs puis un rapprochement annuel des quantités déclarées par les fournisseurs et celles acheminées par le concessionnaire Enedis.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de fournisseurs contrôlés	22	
Nombre de communes contrôlées	302	

Programme 7.2 : Se doter de systèmes d'information performants

L'informatisation du SDE35 se poursuit depuis la virtualisation de l'architecture en 2014, la mise en place d'un logiciel de gestion de la maintenance de l'éclairage public (SYECL), le passage à la dématérialisation (courrier, facturation, etc.).

Un nouveau logiciel pour la gestion des affaires du syndicat est en cours de développement depuis 2016, sa mise en service est prévue durant le premier semestre 2018. Des développements secondaires, permettant de garantir la pérennité des données de concession, sont également prévus sur 2018.

Sécuriser l'informatique passe également par l'élaboration d'un plan de continuité d'activité pour s'assurer, qu'en toutes circonstances, les activités du SDE35 ne seront pas arrêtées.

Le système d'information géographique déployé par le SDE35 est un outil au service de ses communes adhérentes. Il est en développement permanent et doit permettre au syndicat de se positionner sur l'enjeu des réseaux de demain : les smart grids.

Enfin, le SDE35 s'est positionné comme collectivité pilote avec le CDG35 et Megalis afin de mettre en place son RGPD (Règlement général pour la protection des données), dispositif permettant de sécuriser les données personnelles détenues au sein du syndicat.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Temps de rétablissement moyen en cas d'incident		
Taux de renouvellement du parc informatique du SDE35		
Taux de données SIG respectant la classe A	100 % (842 DAT)	
Nombre d'accès à la cartographie via l'extranet délivrés aux communes		

Programme 7.3 : Développer des services supports compétents

L'année 2018 sera marquée par le lancement de plusieurs consultations importantes : marché de fournitures d'éclairage public, marché de maintenance éclairage public et marchés de travaux. Les procédures associées demanderont un temps conséquent au service support, dans l'objectif d'optimiser nos achats et de bénéficier pleinement de l'effet de mutualisation permis par l'échelle du syndicat.

La refonte du site internet du SDE35 est également prévue en 2018. Elle permettra de mieux communiquer auprès du grand public, mais aussi de développer des services complémentaires pour les collectivités et les délégués du SDE35 par le biais d'un extranet performant et personnalisé.

Les projets importants et innovants qui vont être lancés en 2018 seront accompagnés par une communication dédiée : création de la SEM « énergies renouvelables », création des premières stations GNV, etc.

Enfin, les publications à l'attention des adhérents (rapport d'activités, fiches communales ...) resteront un élément central de notre communication, complété en 2018 par le premier budget par mission politique, qui a pour but de faciliter la compréhension des enjeux financiers du syndicat par ses membres.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de marchés publiés	10	
Nombre d'articles de presse publiés	70	
Nombre de conférences de presse organisées	3	
Nombre de visites sur le site internet du SDE35		
Nombre de journées de formation réalisées par les agents	207	

8 - Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Missions	Programme	Engagements	2018		2019		2020		2021		2022	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	Eclairage public	Gestion de la compétence transférée	6 000 000,00 €	3 500 000,00 €	6 000 000,00 €	3 500 000,00 €	6 000 000,00 €	3 500 000,00 €	6 000 000,00 €	3 500 000,00 €	6 000 000,00 €	3 500 000,00 €
		Travaux hors compétence transférée	5 000 000,00 €	3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	4 375 000,00 €						
1	MDE Réseau	Favoriser les travaux de MDE Réseau	60 000,00 €	25 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 €
2	Réseaux électriques	Programme pluriannuel d'investissement	28 000 000,00 €	24 000 000,00 €	28 000 000,00 €	24 000 000,00 €	28 000 000,00 €	24 000 000,00 €	28 000 000,00 €	24 000 000,00 €	28 000 000,00 €	24 000 000,00 €
2	Mobilité électrique	Déploiement réseau BEA	230 000,00 €	170 000,00 €								
2	Mobilité gaz	Participation à la SA Breizh GNV	375 000,00 €				375 000,00 €					
		Frais d'études	282 400,00 €	282 400,00 €								
3	SEM ENR	Participation au capital	2 000 000,00 €						2 000 000,00 €			
3	Soutenir des projets d'ENR	Projets à définir			xx		xx		xx		xx	
3	Réseaux de chaleur	Projets à définir			xx		xx		xx		xx	
5	PCRS	Convention Rennes Métropole	renseigner		renseigner		renseigner		renseigner		renseigner	
		Autres collectivités	80 000,00 €	72 000,00 €	80 000,00 €	72 000,00 €	80 000,00 €	72 000,00 €	80 000,00 €	72 000,00 €	80 000,00 €	72 000,00 €
5	Mutualisations infrastructures	Travaux réseaux télécommunications	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €